

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Décembre

Punir et Prévenir

Il se passera longtemps avant qu'on ne voie se dissiper l'impression profondément douloureuse produite par l'attentat du Palais-Bourbon. Si quelque chose cependant peut raffermir les esprits en présence de cet épouvantable crime, c'est l'attitude digne et fière qui a été celle des représentants du pays, leur président en tête, au moment même où la mitraille anarchiste venait d'éclater dans leurs rangs.

Il y a eu là un spectacle consolant qui montre qu'en France le sentiment du devoir, même et surtout en face du danger, ne manque pas à ceux qui sont chargés de pourvoir aux tristes nécessités de l'heure présente. Les paroles prononcées, au nom de la République, par le président de la Chambre, M. Dupuy, et par le président du Conseil, M. Casimir Périer, resteront au nombre des plus honorables qui aient retenti dans une assemblée française. Ce n'est pas seulement la Chambre, c'est la France entière qui c'est associée à ces paroles et qui les a applaudies.

Il faut persister dans cette attitude, digne d'un grand pays que ne réussiront pas à troubler quelques misérables assassins, car, on ne saurait trop hautement le répéter, il ne s'agit pas d'hommes politiques, mais de criminels justement et également reniés par toutes les opinions.

Nous ne considérons pas, en effet, comme une opinion, celle des scélérats qui s'en vont prêchant la propagande par le fait, c'est-à-dire par la dynamite, la destruction, l'assassinat.

Si les idées de ces hommes pouvaient être considérées comme des idées ayant, à un degré quelconque, un caractère politique, ils apparaîtraient eux-mêmes tout aussitôt comme de véritables fous puisqu'ils

n'auraient réussi qu'à inspirer au monde entier l'horreur de la foi nouvelle dont ils se disent les apôtres.

Quoi qu'on en ait pu dire, l'assassinat politique a toujours été l'assassinat, et comme tel, même s'il a été inspiré par les mobiles que l'on a prétendus les plus nobles, coupable et criminel. Mais alors, l'assassinat avait un objet déterminé et précis ; c'était un empereur, un roi, un prince, un grand de ce monde, qu'on voulait faire disparaître, et le plus souvent le meurtrier, n'ayant aucun moyen d'échapper, jouait sa vie.

Dans les crimes anarchistes, il n'y a même pas cet apparent courage. Le meurtrier qu'un hasard seul réussit à faire prendre, tue ceux-là même qu'il dit n'avoir pas voulu frapper. Il sème la mort et le carnage dans les rangs de ceux-là même dont il se proclame le champion. Il fait œuvre d'aveugle et de brute, aussi lâche que sauvage.

En un mot, ce n'est pas un gouvernement, ce n'est pas un parti, ce n'est pas une opinion, c'est l'humanité elle-même qui est visée. Et c'est l'humanité qui a le droit de se défendre.

Il ne s'agit pas de protéger telle classe de citoyens plutôt que telle autre, puisque ce sont toutes les classes qui, le cas échéant, sont frappées par l'anarchie, et le plus souvent la plus nombreuse, c'est-à-dire la moins fortunée. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire la liste des victimes des attentats anarchistes.

Dans ces conditions, le devoir du Gouvernement et du Parlement sont tout tracés : ils doivent traiter les anarchistes comme des meurtriers dont il n'y a qu'à se débarrasser, dès l'instant où ils sont convaincus, non-seulement d'avoir assassiné, mais encore d'avoir préconisé comme moyen d'action la destruction et l'assassinat. Dans le premier cas, si, comme au Palais-Bourbon, des anarchistes sont pris sur le fait, si leur crime est patent et avéré, il ne devrait y avoir qu'une juri-

diction : la cour martiale ; qu'une pénalité : la mort. Dans le second, dès l'instant où les apôtres de la destruction et de l'assassinat se livreraient désormais à des manifestations publiques ou à l'organisation de ligues secrètes, visant à la propagation de ces doctrines meurtrières, le gouvernement devrait avoir le droit de les faire immédiatement arrêter, juger, condamner à la déportation en Guyane, au Soudan ou sur quelque point lointain de nos possessions. Il conviendrait, en outre, de compléter cette législation, soigneusement élaborée et ne comprenant que des cas précis, et ne pouvant laisser prise à aucun doute sur les crimes commis ou les actes incriminés, par des mesures de police des plus sérieuses, concernant la fabrication des explosifs et la surveillance de leurs détenteurs.

Contre les assassins on a le droit de se défendre ; c'est l'exercice de ce droit que la Nation entière réclame du Gouvernement de la République qui, étant impersonnel, a plus de force qu'aucun autre pour faire respecter la Loi.

Il ne s'agit pas de faire œuvre de réaction politique ; mais œuvre de défense humaine, c'est la civilisation, c'est le progrès, c'est l'humanité, c'est l'avenir que l'on compromet et que l'on menace.

C'est le crime, le crime seul que nous avons devant nous. Punissons-le et prévenons-le.

J. QUERCITAIN.

La Dynamite à la Chambre

La séance du samedi 9 décembre conservera sa date dans l'Histoire ; on discutait l'élection de M. Mirman, député de Reims.

M. de Grandmaison avait combattu l'élection. M. Mirman parlait.

A l'extrême gauche on réclamait la clôture de la discussion et — coïncidence étrange — M. Clovis Hugues, appréciant le discours de l'orateur, disait très haut :

« Le droit de douter de ma tendresse d'autrefois. Puisque tu te rappelles si bien les choses de ton enfance, tu dois te souvenir de ce temps où nous étions tous heureux, où je t'asseyais sur mes genoux en te disant : « Que je t'aime, ma petite Gertrude. » Tu vois ce qui a dû se passer en moi à la pensée de ce qui t'atteignait. Mon enfant, ma petite Gertrude, courant la campagne comme une mendiant. C'est pour te retrouver que j'ai voulu vivre. Puis quand j'ai dû renoncer à te revoir et que je suis parti... Tu me parlais de la fortune que j'ai amassée là-bas ? Pour qui était ce travail incessant auquel je m'astreignais ! Pour qui ce labeur d'argent tel que pendant dix longues années je n'ai eu ni trêve ni repos ? Pour qui, sinon pour toi, mon enfant bien-aimée ? Que de fois j'ai envoyé un homme en France en lui disant : « Ramène-la moi et je te donne une fortune. » Le marquis se tut. Il rassemblait tous ses souvenirs pour lutter contre la haine de Gertrude. La jeune femme, elle, restait debout contre la muraille, effarée, angoissée, ses mains croisées, tremblant. Elle balbutia pour toute réponse :

— Mon père !... c'est mon père !
— Enfin, je suis revenu en France, continua M. de Courrance. Pourquoi te raconter par quel hasard il m'a été permis de te reconnaître ? Encore t'ais-je moins retrouvée que devinée ? Comment douter que Phérodine du procès de Périgueux qui avait été voler le portrait de la marquise de Courrance était ma fille ? Après... Ah ! c'est là qu'a commencé ma vraie, ma terrible expiation ? je te voyais condamnée à gagner obscurément et laborieusement ta vie. Quelle ironie du sort. Moi qui étais millionnaire, je ne pouvais rien pour

« C'est très bien mais cela finit comme une fusée ! »

A ce moment un éclair bleu très intense jaillit du commencement de la deuxième tribune de l'extrémité droite du deuxième étage — ou de la fin de la troisième tribune du même côté ; exactement, de l'une des places qui se trouvent soit à gauche soit à droite de la colonne séparant la tribune publique — où l'on est admis sans carte — de la tribune également publique mais où l'on n'est admis qu'avec des cartes.

L'éclair succéda une détonation violente : une bombe, lancée vers le centre de la salle, venait d'éclater en l'air.

Un court moment de stupeur non suivi de panique s'empara de l'Assemblée. Quelques élus sortaient : « Ne partez pas ! ne partez pas ! » criait-on de toutes parts ; et l'on ne pouvait savoir à ce moment si de nouveaux engins n'allaient pas suivre. Mais la Chambre, qui venait de se rendre compte de l'attentat, à la hauteur de sa mission, très calme et très digne, donnait l'exemple de l'intrépidité.

Il y avait cependant des blessés. La poussière tombée, la fumée dissipée, on apercevait ça et là du sang. Les femmes dans les tribunes de droite, précipitamment évacuées, poussaient des cris de détresse. L'abbé Lemire, touché par la bombe qui avait éclaté au-dessus de lui, s'était dressé tout debout, avait battu des bras et, sur son banc, était retombé inerte, perdant du sang en abondance. On entendait des députés dire : « Je suis blessé. » M. Boucher, des Vosges, tout à fait à gauche, au-dessus du banc des commissions, tâta son crâne et en retira un clou qui avait pénétré dans le cuir chevelu. Il disait : « Laissez donc, ce n'est que cela », et refusait, quoique ensanglanté, de quitter son banc. M. le comte de Lanjuinais était blessé à la tête ; le pupitre de M. de Cazenove de Pradine était réduit en miettes et une lettre qu'il tenait à la main déchirée en deux. L'huissier Schelliger était emporté par un homme de service, le front fendu.

Une poussière grise couvrait les pupitres et les vêtements mêlée à des éclats de verre, de bois, de légers débris de toutes natures.

Le Président de la Chambre, qu'un éclat de fonte a blessé au visage, se lève ; il adjure la Chambre de rester calme devant cet horrible attentat ; un grand élan de courage entraîne les députés, le public des tribunes, les journalistes qui sont tous restés à leur banc, et le

toi ! Et cependant, quand je jetais de l'or pour secourir les jeunes filles pauvres, il me semblait que je le donnais pour toi ! Quand je rêvais de rendre heureuses quelques-unes de ces infortunées, auxquelles nul ne songe, je m'imaginai que tu entras pour quelque chose dans ces bienfaits cachés, et que c'était pour toi que je travaillais ! Ma pensée constante, unique, allait violemment vers toi, je ne concevais rien où tu n'eusses pas ta part grandement faite... C'est alors que j'ai entrevu une partie de ce que tu devais souffrir. Tu aimais un homme qui en aimait une autre ! Je me suis juré que tu serais heureuse et je me suis tenu parole... Hélas, pour bien peu de temps !

— Mon père, c'est mon père, balbutia-t-elle encore.

— Tu n'es jamais demandée comment Pierre avait appris ce que valait la femme distinguée par lui ! C'est moi qui ai fait venir sir Rowland mon ami et qui lui ai dit : « Désiltez les yeux de cet homme... » Enfin tu étais mariée. Pierre Kervigan avait appris à l'aimer en apprenant à te connaître. Je pouvais croire que tu rencontrerais enfin dans la vie le bonheur qui t'était dû. J'ai voulu faire plus. J'admire... J'admire le talent de ton mari. J'ai désiré le soustraire à ces nécessités de production rapide et forcée qui sont la plaie des existences d'artistes d'aujourd'hui. C'est alors que j'ai inventé cet héritage. Tu ne sais pas ce qu'il m'a fallu de ruses, de mensonges même ! — je n'en rougis pas ! — pour te rendre vraisemblable ce qui n'était pas. Enfin, j'étais parvenu à te faire admettre comme réelle cette fortune qui vous tombait subitement d'Amérique. (A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 67

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

XIII

LE PÈRE ET LA FILLE

Vous ignorez la cause de tout ce que j'ai fait ? C'est vrai... je l'avoue, l'héritage de la Nouvelle-Orléans est faux, je l'ai inventé pour vous faire riche... Quel crime ai-je commis en faisant tout cela ?... Je ne voulais que vous rendre heureuse.

— M'étais-je plainte à vous ? De quel droit avez-vous usurpé dans ma vie et à mon insu, une place telle que toutes les accusations étaient possibles, et les suppositions vraisemblables ? Qui vous connaît, en somme ? Depuis que je fais cette dure besogne de rechercher mon enfant partout, — mon enfant qu'on m'a volé par votre faute, — j'ai recueilli aussi des renseignements sur vous. Vous venez d'Amérique : là-bas, on vous a connu si non pauvre du moins peu riche. Puis soudain les millions vous sont arrivés. D'aucuns même prétendent que le nom que vous portez n'est pas le vôtre... Le mystère vous entoure partout, que ce soit pour les autres ou pour moi ! Eh bien, ce

mystère là, j'ai entrepris de le percer ! Je devine, derrière l'homme que vous prétendez être, autant de honte qu'il doit y en avoir chez le criminel qui se cache ! Or, il me semble que si je peux crier au monde la vérité sur vous, il comprendra qu'ayant été victime d'une telle noirceur, je ne peux pas être coupable ?... Aussi je veux savoir, m'entendez-vous bien ?..

— D'où venez-vous, comment vous appelez-vous, qui êtes-vous ?..

Le marquis avait subi ce dernier assaut, le front courbé. On eût dit à le voir qu'il venait de prendre une grande résolution. Cependant il essaya de repousser encore cette dure, cette impitoyable nécessité.

— Oh ! par pitié... murmura-t-il.
— Répondez ! je le veux ! Qui êtes-vous ?
— Gertrude ! Gertrude ! faites-moi grâce !
— Qui êtes-vous ?..
— Je suis ton père !
— Mon père...
— La tombe ment, là-bas à Beaumont... Le marquis de Courrance n'est pas mort... Hélas ! non, il n'est pas mort, puisqu'il a été condamné par le sort à faire ton malheur. Que te dirais-je ? tu as entendu parler du malheureux vagabond qu'on avait enfermé dans la prison avec moi ? Nous nous sommes enfuis ensemble... Lui s'est tu, s'est défiguré dans cette descente pénible. J'ai pris ses vêtements n'hésitant pas à me faire passer pour mort. Pourquoi ! Parce que je venais d'apprendre que tu errais à travers champs seule et abandonnée. Je t'aimais bien, n'est-il pas vrai, quand tu étais enfant ! Je t'ai aimée plus encore quand je t'ai vu malheureuse... Ah ! tu n'as pas

cri de : « Vive la France ! Vive la République ! » éclate de toutes parts.

Cependant, on s'empresse auprès des blessés qui, tout ensanglantés, sont transportés hors de la salle des séances.

Dans la tribune des journalistes, M. Bertol-Graivil a été frappé à la tête ; dans la tribune des sénateurs, M. le général Billot a été atteint par un éclat de fer ; dans les tribunes, des hommes, des femmes ont été frappés.

On s'empresse autour d'eux ; on les emporte.

Allocution du Président

M. Charles Dupuy, président de la Chambre, dont le sang-froid ne s'est pas un seul instant démenti, adresse à ses collègues les paroles suivantes :

« Messieurs les députés, la séance continue. (Applaudissements.) Il ne serait pas de la dignité de la France et de la République que de pareils attentats, d'où qu'ils viennent, et dont nous ignorons d'ailleurs la cause, eussent le pouvoir de troubler vos délibérations.

» Quand la séance sera levée, le bureau se réunira et prendra, avec calme, les mesures nécessaires. » (Applaudissements.)

La Chambre tout entière, à droite comme à gauche, s'associe à la pensée de son président ; elle continue, oh ! non pas froidement, car tous les cœurs sont émus, mais avec la volonté de montrer au pays qu'un attentat, si horrible qu'il soit, ne peut pas l'empêcher de remplir son devoir, elle continue à discuter l'élection de M. Mirman.

M. de Montfort demande la parole et monte, très pâle, à la tribune :

« La Chambre, dit-il, excusera mon émotion et la comprendra quand elle saura que j'avais une de mes filles dans une tribune au moment où l'explosion s'est produite, et je ne sais pas encore si elle a été blessée (applaudissements).

M. de Montfort estime qu'aux termes de la loi de 1893, M. Mirman n'était pas éligible, et demande à ses collègues l'invalidation du député de Reims.

Puis on vote, et M. Mirman est validé par 326 voix contre 133.

Paroles du Président du Conseil

M. Casimir-Périer, président du Conseil, monte alors à la tribune : il ne dit que deux mots, mais la voix est ferme et résolue, il indique nettement quel est le devoir du gouvernement en présence d'un forfait aussi exécrationnel.

« Messieurs, s'écrie-t-il, la Chambre comprendra avec quel sentiment de tristesse je monte en ce moment à la tribune. Je la remercie, je la félicite d'avoir écouté la voix de son président et d'avoir poursuivi avec calme et dignité sa délibération.

» C'est pour ne pas la troubler que je ne suis pas monté plus tôt à la tribune.

» La Chambre a fait son devoir, le gouvernement fera le sien (applaudissements). Il est responsable de l'ordre public et il ne faillira pas à son devoir (nouveaux applaudissements).

» Il y a dans ce pays des lois qui protègent la société ; elles sont confiées à notre garde, nous les appliquerons (vifs applaudissements). »

Le président répond ainsi :

« En votre nom, votre président s'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par le chef du gouvernement.

» Quand la séance sera levée, le président accompagné du bureau, portera aux blessés de cet odieux attentat les sentiments de sympathie de la Chambre tout entière (vifs applaudissements).

» Dans un pareil moment, il n'y a qu'un sentiment, c'est un sentiment d'émotion et de pitié unanime ; votre bureau se réserve de prendre les mesures d'ordre et de sécurité qui lui incombent (très bien ! très bien !)

On applaudit et la séance est levée.

* * *

Immédiatement après l'explosion, députés et journalistes envahissent les couloirs, cherchant à se rendre compte de l'étendue du désastre.

Dans les couloirs

L'aspect des couloirs est navrant ; à la porte de la buvette, des tâches de sang : c'est là qu'au premier moment ont été conduites les personnes dans un état particulièrement grave.

Une dame, étendue à l'entrée de la pièce, porte une profonde blessure au sein droit ; une hémorragie abondante s'est déclarée, dont on ne peut avoir raison, et la malheureuse paraît souffrir cruellement.

Çà et là, dans la même pièce, plusieurs personnes atteintes au visage et aux mains, poussent des gémissements lamentables tandis qu'on extrait les éclats de fer et les débris demeurés dans leurs plaies.

M. Allès, lieutenant d'infanterie de ligne, qui était de service dans la salle, a eu deux doigts de la main droite déshabillés par les projectiles ; c'est le docteur Viger, ministre de l'agriculture, qui va lui faire le premier pansement.

On voit une traînée de sang ininterrompue

jusqu'au troisième bureau, où a été transporté l'abbé Lemire ; il est à demi couché sur un matelas étendu à terre, il a le cou troué par une poignée de clous qui garnissaient l'engin, il est dans un profond abattement ; son idée dominante est de faire avertir son père de façon à lui éviter une trop forte émotion. Il dicte son adresse : M. Charles Lemire, à Vienx-Berquin (Nord) et Mgr d'Hulst, mis au courant, veut bien se charger du soin d'avertir M. Lemire.

Dans la chambre du service médical se trouve notre confrère Bertol-Graivil, il a plusieurs plaies béantes à la tête et souffre énormément ; D'autres blessés gisent encore là sur des lits improvisés, très affaiblis par la perte du sang.

Le préfet de police

A cinq heures, arrive M. Lépine, préfet de police, suivi de MM. Gaillot, chef de la police municipale, Goron, chef du service de la sûreté et de nombreux commissaires de police.

On procède aux premières constatations.

A cinq heures dix, M. Dupuy, président de la Chambre, traverse le salon de la Paix pour regagner ses appartements. Les députés, les journalistes, les personnes présentes se précipitent et lui font une ovation en criant : « Vive le Président ! » M. Charles Dupuy répond : « Criez Vive la France ! Vive la République ! »

L'interrogatoire

Pendant la soirée, M. Mayer, juge d'instruction, assisté de M. Roulier, procureur de la République, a procédé, dans l'intérieur du Palais-Bourbon, à l'interrogatoire des personnes qui n'avaient pu justifier de leur identité ou de leur domicile. Trente et une d'entre elles, dont les dépositions semblaient suspectes, ont été conduites au Dépôt. Là, un autre triage a été opéré. Un seul individu a été mis en liberté. Les autres ont été soit écorchés soit envoyés à l'Hôtel-Dieu. Neuf ont été consignés à la disposition de la justice dans cet hôpital.

Jusqu'à minuit, MM. Mayer, juge d'instruction, Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, assistés de greffiers et de secrétaires, ont interrogé les prévenus, tandis que les agents des brigades de recherches vérifiaient immédiatement les déclarations recueillies.

La plupart des personnes arrêtées ont été remises en liberté.

Il reste six inculpés et la police est convaincue que le coupable est parmi eux.

Les blessés

M. le Président de la République a envoyé M. le commandant Marin d'Arbel auprès du Président de la Chambre pour prendre des nouvelles des blessés.

Le nombre des blessés est exactement de cinquante-quatre.

A sept heures du soir, on a commencé à faire sortir le public par groupes de cinq personnes, qui ont été invitées à dire leurs noms.

Le préfet de police a fait amener une voiture cellulaire.

M. Charles Dupuy s'est rendu, après la séance, avec tout le bureau de la Chambre, à la questure pour visiter les blessés.

Dans la cour, du côté de la place du Palais-Bourbon, des voitures des ambulances urbaines attendent, prêtes à transporter les blessés dans divers hôpitaux, tandis que rue de Bourgogne et rue de l'Université, une foule anxieuse se presse avide de nouvelles.

Les frères Sorin, qui se trouvent à l'hôtel de la Bourse de Commerce, ont demandé à être soignés dans la même chambre, et ils ont été installés au numéro 6.

L'état de l'ainé est assez grave ; son frère n'a presque rien.

Néanmoins, ils espèrent pouvoir quitter Paris dans quelques jours et retourner à Bordeaux.

Le colonel roumain, Vassili Rospurel, est soigné à l'hôtel du Louvre. Sa guérison est une affaire de quelques jours.

A l'Hôtel-Dieu, tous les blessés sont en voie de guérison, sauf Jules Guillotiz, qui a subi la nuit dernière la trépanation, et dont l'état est assez grave.

Après les soins qu'il a reçus à la Chambre, l'abbé Lemire a demandé à être reconduit à son domicile, rue Lhomond, 18.

Les huissiers de la Chambre ont alors installé le blessé dans un fiacre et une fois rue Lhomond Mgr d'Hulst, qui l'accompagnait, aidé de la concierge de la maison, a monté l'abbé Lemire dans sa chambrette du 3^e.

L'abbé Lemire a mandé alors près de lui un infirmier de l'école Ste-Geneviève.

La tête recouverte de linges sur lesquels quelques tâches de sang apparaissent encore, l'abbé Lemire repose tranquillement dans son petit lit, placé au fond d'une chambre aux murs blanchis à la chaux et au milieu de laquelle gronde un poêle. Aux pieds du lit, l'infirmier récitait à voix basse son bréviaire.

Une grande amélioration s'est produite dans l'état du blessé.

A moins de complications imprévues, il est fort probable qu'après quelques jours de repos l'abbé Lemire sera complètement sur pied.

M. le général Billot, atteint à l'épaule, a pu se passer de médecin. Le pansement fait à la Chambre a suffi.

La blessure de M. le comte de Lanjuinais est sans aucune gravité.

M. le colonel Vassilin a reçu trois blessures, une à la main droite, la deuxième à la tête et la troisième à la joue, qui est transpercée.

D'après le docteur Lonan, ces blessures sont peu graves.

M. Massat, 152 rue Monmartre, a reçu deux blessures, l'une au genou, l'autre un peu au-dessous. Il souffre beaucoup mais son état n'inspire aucune inquiétude.

M. Bertol-Graivil, rédacteur de l'Echo de Paris, a été atteint au front par un des clous contenus dans la bombe. Sa blessure est grave. Le médecin a ordonné le repos absolu.

Dans un des logements réservés aux employés de la Chambre, la couverture montée jusqu'au menton, des bandelettes entourant la tête, l'huissier de la Chambre, Schillinger, un vieillard de soixante-cinq ans, nous raconte d'une voix éteinte, coupée par de longs silences, comment il a été blessé.

Moi qui suis à la Chambre, dit-il, depuis 1851 et qui avais déjà demandé ma retraite, il faut avouer que je n'ai pas de chance.

LE COUPABLE

Parmi les blessés transportés à l'Hôtel-Dieu, se trouvait un individu qui avait d'abord déclaré se nommer Marchal et ne pas avoir de domicile. Cet homme était grièvement blessé aux deux mains, et cette particularité, ses blessures ainsi que l'obstination qu'il mettait à ne pas faire connaître son adresse, avaient attiré sur lui de graves soupçons. Le prétendu Marchal avait été placé à l'Hôtel-Dieu dans une chambre à part et gardé à vue par quatre agents de la sûreté qui ont passé la nuit à le « travailler. »

L'instruction à l'Hôtel-Dieu

MM. Lépine, préfet de police ; Roullier, procureur de la République, et Meyer, juge d'instruction, ont passé une partie de la matinée à l'Hôtel-Dieu.

Pressé de questions par ses magistrats, l'individu qui avait déclaré se nommer Marchal et être l'auteur de l'attentat, a fini par reconnaître qu'il avait donné un faux nom. Il se nomme véritablement Auguste Vaillant ; il est né à Mézières (Ardennes), le 29 décembre 1861. Quand il habitait Montmartre, il était membre du comité socialiste-révolutionnaire du 18^e arrondissement. Il avait pris part à diverses manifestations où le drapeau rouge avait été déployé. Aussi la police exerçait-elle une surveillance sur lui.

Il y a quelques années, il partit pour l'Amérique et habita quelques temps Buenos-Ayres. Depuis son retour en France, il y a quelques mois, il habitait, 17, rue de la Raffinerie, à Choisy-le-Roi, où il travaillait dans une manufacture de peausseries. Son identité est maintenant établie.

Il a déclaré que, pour produire un effet plus retentissant, il désirait viser et atteindre le président de la Chambre des députés. Il se vante de son acte criminel et ne regrette qu'une chose, c'est que son bras ait dévié quand il a jeté son engin.

Cet individu, qui est blessé au nez et à la jambe droite, restera en traitement à l'Hôtel-Dieu jusqu'à nouvel ordre sous la garde de plusieurs agents de la sûreté.

Il a déclaré avoir fabriqué son engin avec de la poudre verte. « Mon intention, a-t-il dit, était de jeter ma boîte sur le bureau du président de la Chambre. C'est une femme qui, en remuant au moment où je lançais l'engin, a fait dévier mon bras. La bombe a alors heurté la corniche de la tribune et l'explosion s'est produite aussitôt.

» J'ai raté mon coup et je le regrette ! D'autres plus heureux réussiront. Vive l'anarchie ! et qu'on me fiche la paix. »

Les antécédents de Vaillant

Vaillant a été condamné quatre fois déjà pour vol et escroquerie. Il a fait une déclaration de candidature à Choisy-le-Roi, aux dernières élections législatives ; naturellement sa déclaration a été considérée comme non-avenue. Il s'en est fallu de peu que l'auteur de l'attentat ne fut jamais connu. Samedi soir, en effet, Vaillant qui avait été transféré au Dépôt, y était interrogé par le juge d'instruction, M. Meyer ; quand il fut pris d'une hémorragie nasale interne, qui faillit l'étouffer. On le transporta aussitôt à l'Hôtel-Dieu, où l'interne de service parvint, à l'aide de sondages, à arrêter l'hémorragie.

Une autre bombe

La perquisition opérée au domicile de Vaillant, 70, rue Dagnerre, a été faite par MM. Roullier, procureur de la République ; Lépine, préfet de police, et Clément, commissaire aux délégations.

Vaillant avait prévenu que dans son logement se trouvait une malle contenant des matières explosives, qui devaient sauter dès qu'on l'ouvrirait. On l'a ouverte avec précaution, mais elle ne contenait aucune substance dangereuse.

Une marmite semblable à celle que Vaillant a jetée dans la Chambre a été également trouvée. Elle était beaucoup plus grande que cette der-

nière. C'est pour cela que l'inculpé ne s'en était pas servi. Ces marmites ont été achetées au bazar de l'Hôtel-de-Ville.

On a saisi aussi une grande quantité de clous et de ferraille semblables à ceux qui emplissaient la marmite qui a fait explosion.

Un ami de Jules Guesde

D'après le Journal des Débats, Vaillant se recommande de l'amitié de Jules Guesde. Il se dit beaucoup plus socialiste qu'anarchiste et affirme avoir apporté le concours de sa parole à Jules Guesde dans plusieurs réunions. C'est un type bien décidé, parlant tout le temps de coups à faire, de « chambardement général. » Chaque fois qu'il se commettait des attentats anarchistes, il ajoutait : « C'est bête ! ils ne savent pas travailler ; il faut mieux que ça ! Ça viendra ! ça viendra ! » Et il clignait de l'œil, l'air entendu.

Vaillant demeure toujours dans une salle spéciale, sous la surveillance de plusieurs agents de la sûreté.

Quand au nommé Tallon, qui est grièvement blessé à la tête, au bras, au côté gauche et à la poitrine, et fut transporté à l'hôpital Beaujon, il a été transféré à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

* * *

Au Palais-Bourbon

Depuis six mois toutes les mesures avaient été prises en prévision d'un attentat de cette nature. Tout le personnel avait reçu l'ordre, à la moindre alerte de fermer les issues. C'est ainsi que le garçon placé à l'entrée de l'escalier donnant accès aux tribunes, au bruit seul de l'explosion, s'est précipité à la porte et a donné un tour de clef. Le personnel avait été doublé. Personne n'a pu s'échapper.

Réunion des ministres

Paris, 10 décembre.

Les ministres se sont réunis, dans la matinée, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir Périer.

Une note Havas dit que la délibération a porté sur les mesures législatives et administratives à prendre immédiatement pour protéger la société contre des attentats anarchistes.

Nous pouvons ajouter aux indications contenues dans cette note que le gouvernement a étudié le moyen de compléter la loi de 1875 sur la dynamite en y introduisant des dispositions destinées à régler l'emploi, l'usage, le transport, la fabrication des matières explosives. En outre, le gouvernement s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'ajouter aux dispositions de la loi sur la presse un article punissant l'apologie ou la provocation à des faits qualifiés crimes, même si la provocation n'est pas suivie d'effet.

Arrestation d'anarchistes

D'autre part, les agents de la brigade des recherches ont perquisitionné toute la nuit chez différents anarchistes. Le service de la sûreté a arrêté ce matin, les anarchistes Poulain et Marchand, complices des nombreux vols qualifiés dont Marpeaux, l'assassin de l'agent de la sûreté Colson, s'était rendu coupable.

L'ATTENTAT

ET LA PRESSE

De M. Jaurès, dans la Petite République française :

L'attentat commis à la Chambre, soulèvera partout une douloureuse réprobation. Ces attentats sont doublement criminels parce qu'ils sont meurtriers et lâches. Ils sont stupides parce qu'ils risquent de déchaîner les plus déplorables réactions.

Du Soleil :

L'heure est décisive. Si M. Casimir Périer est véritablement un homme de gouvernement, il saura, lundi, tenir à la Chambre le langage qu'il faut pour rassurer le pays et lui donner confiance.

Qu'il s'inspire de l'exemple de son illustre grand-père, qui s'est trouvé dans une situation plus difficile encore et qui en a triomphé.

C'est dans les moments graves que l'on juge ce que valent les hommes d'Etat. Un révolutionnaire célèbre disait : « Ce qu'il faut, c'est de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ». Pour combattre le bon combat contre les ennemis de l'ordre social, ce qu'il faut, c'est de l'énergie, encore de l'énergie et toujours de l'énergie.

M. Clémenceau, dans la Justice, fait de la haute philosophie, en voici un échantillon :

L'odieux attentat dont la Chambre a été le théâtre va exciter les indignations, réveiller toutes les colères. On n'en conçoit pas de plus criminel. Jeter la mort à l'improviste sur des êtres humains sans défense, tuer pour tuer, au hasard d'un geste qui détermine la zone de massacre, cela déconcerte l'imagination, frappe l'esprit de stupeur. On se heurte à ce fait : qu'un homme est là dans l'ombre, avec l'apparence de la raison

humaine, de sentiments humains, méditant le meurtre en masse, sans d'autre raison que celle-ci : il veut qu'il en soit ainsi.

La seule pensée d'une telle aberration est une torture pour la raison. Cela est pourtant. Cette incompréhensible énigme se pose à l'esprit humain. Si l'acte engendre l'acte, se saisir de l'auteur du crime n'est rien ; il faudrait prévenir. Essayez donc de pénétrer les premiers éléments du délire qui est en voie de formation dans ce cerveau ; dites donc au législateur de descendre dans cette âme affolée pour lui rendre la paix de la raison. M. Clémenceau n'oublie qu'une chose, c'est de nous dire quels sont les politiciens qui l'ont affolée, cette âme ?...

M. Francis Magnard écrit dans le *Figaro* :

Une répression spéciale inédite est la seule réponse à des crimes spéciaux commis en dehors des concepts habituels de nos esprits plus ou moins frottés de civilisation. Les anarchistes veulent revenir à l'homme des cavernes : qu'on les traite en conséquence.

De la *Lanterne* :

Contre de pareils fauves, avec lesquels il n'est pas un seul parti qui ne répudie avec horreur toute solidarité, il n'y a qu'un moyen : l'extermination. L'opinion, sans distinction de nuances, s'associera aux pouvoirs publics pour que la répression soit inexorable.

Des *Débats* :

On verra de quel sang-froid le président de la Chambre et l'assemblée tout entière ont fait preuve. Malgré la profonde émotion que devait éveiller chez eux l'abominable crime dont la représentation nationale venait d'être l'objet, il n'y a pas eu trace de panique ni même de frayeur. Cette attitude honore la Chambre et celui qu'elle a tout récemment mis à sa tête. L'un et l'autre ont donné à l'opinion publique un excellent exemple.

Il faut envisager avec calme, en se gardant des résolutions précipitées, l'attentat qui vient d'être commis ; mais il faut aussi avoir assez de perspicacité pour comprendre et assez de franchise pour dire sur qui retombe une forte part de la responsabilité.

De M. Camille Pelletan dans le *Gaulois* :

Devant ces monstrueux attentats il n'y aura assurément ni division ni hésitation dans l'opinion publique. Ce n'est pas une idée qui est ici en jeu ; on a devant soi le crime pur. On a voulu substituer le nom de parti à la bande de scélérats qui, de temps à autre, remplit le public d'horreur par ces actes hideux de destruction. Nul ne peut être dupe de la prétention des assassins qui voudraient se déguiser en révoltés !! Tous les partis les rendront au dégoût et à l'exécution publiques.

Il faut aviser et chercher les moyens de prévenir efficacement des crimes qui semblent se multiplier ; il faut le faire sans ces entraînements dont on rougit une fois la première émotion dissipée.

M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant* n'accuse pas Constant, c'est vraiment extraordinaire :

La bombe du théâtre de Barcelone était une réponse évidente à l'exécution de Pallas. La bombe du Palais-Bourbon est peut-être la réplique au rejet de l'amnistie et malheureusement tout ce qu'on dira, tout ce qu'on fera, aussi bien que ce qu'on ne fera pas, ne mènera absolument à rien. Toutes les lois du monde n'empêcheront pas plus un individu de lancer une bombe dans une salle quelconque, qu'elles n'ont empêché l'huissier du Sénat de tirer trois coups de revolver sur la marchande de cigares.

De la *France* :

Flétrir l'attentat le plus audacieux qui ait jamais été commis, c'est bien ; songer à en prévenir de nouveaux doit être aujourd'hui la seule préoccupation des pouvoirs publics.

Du *Sud-Ouest* de Toulouse :

La bombe venait à peine d'éclater au Palais-Bourbon que, déjà, M. Jules Guesde s'enveloppant la face dans sa longue chevelure éplorée, protestait de sa candide innocence, et M. Jaurès, trempant aussitôt une plume immaculée dans son encre la plus sympathique, attestait le Monde entier de la pureté de ses sentiments. Et tous, en chœur, les révolutionnaires, de s'écrier : — Ah ! fi, les assassins dégoûtants !

Ces assassins, messieurs, ne vous déplaît, sont au moins logiques avec leurs opinions, les vôtres, et courageux avec cela... Ils vont au feu, tandis que vous passez le temps, vous, à fourbir des armes, à prêcher la guerre sainte, et que vous leur infiltriez dans le sang la généreuse colère et l'héroïque passion.

Leur plus grand tort c'est de vous croire. Ne les avez-vous pas persuadés qu'ils sont les grands martyrs d'une infâme société. Ne leur avez-vous pas désigné d'avance les victimes en disant : Celui-ci mange ton pain, celui-là t'a ravi ton bien. La propriété est sacrilège. Le capitaliste est un voleur. Cet homme exprime ses pro-

pres jouissances de tes propres souffrances ; il t'écrase ; il t'étouffe... Hardi !

Alors, le pauvre diable qui souffre en effet, s'exalte ; son cerveau bout ; il est prêt ; la rage au cœur ; sa main cherche une arme.

Allons, admire-le, Jaurès. Regarde-le en face. C'est ton œuvre !

Et maintenant qu'il est furieux, fou, déchaîné dans la société qu'il hait si bien, ivre de colère et de passion, s'il frappe, tu te détournes, méprisant, et tu t'écries : — Je ne connais pas cet homme.

Qu'ont dit les deux amis, les deux députés de Paris, il y a une quinzaine de jours, Faberot et Déjeante, devant un parterre d'ouvriers toulousains, à la Faculté des lettres ? — Ils ont annoncé l'heure arrivée de déclarer la guerre sociale, et ils ont dit en propres termes : « Nous ne nous délivrerons de l'esclavage que par la violence. » Et certains journaux les ont chaudement loués.

En vain, l'on tentera de distinguer ceux qui font appel à la violence de ceux qui la commettent.

Si, cependant ; il y a une différence. C'est que ceux qui conseillent sans oser agir, ne sont pas sincères : ils spéculent sur la misère, ils exploitent les souffrances des autres ; ceux qui les écoutent et agissent sont peut-être des fous, mais ils risquent au moins leur vie.

Les révolutionnaires qui répudient les anarchistes sont des lâches !

EXTÉRIEUR

A Madrid

La nouvelle de l'attentat du Palais-Bourbon a produit ici une grande émotion et est l'objet d'une réprobation universelle.

On exprime l'espoir, dans les cercles politiques que la France prendra l'initiative d'une Conférence internationale pour la répression de l'anarchie

A Bruxelles

L'*Indépendance belge* dit que cet attentat est, comme tant d'autres, la révélation d'un état morbide de la société contre lesquels des mesures radicales sont indispensables.

Le *Diritto* dit : « La France et toutes les nations applaudiront à la répression de l'œuvre antisociale entreprise par des malfaiteurs. Toute la police de l'Europe et des Etats-Unis devraient s'entendre contre les anarchistes. »

Angleterre

Les journaux de Londres flétrissent l'attentat de Paris et disent qu'il est temps de se défendre contre de tels hommes par un accord international.

Autriche

Les journaux de Vienne condamnent très sévèrement l'attentat commis au Palais-Bourbon. Ils déclarent que la société a pour devoir de combattre, de la façon la plus énergique, la folie morale des anarchistes qui ont entrepris une lutte contre l'humanité tout entière.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre

Mesures contre les anarchistes

M. Casimir Périer, président du conseil, monte à la tribune.

Après l'odieuse attentat de samedi, dit-il, le gouvernement apporte ici les mesures législatives qu'il croit indispensables. Notre politique générale ne sera pas modifiée, car la foule des bons citoyens ne doit évidemment pas pâtir des méfaits de quelques misérables, mais nous ne saurions laisser impunis des crimes qui finiraient par déshonorer notre pays (Applaudissements).

M. Casimir Périer dépose alors quatre projets de loi :

Le premier sur la presse (Applaudissements au centre et à droite. Mouvements et exclamations à gauche).

Le second projet tend à punir les associations de malfaiteurs.

Le troisième modifie la loi sur les explosifs.

Le quatrième porte ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit de 800,000 fr.

Ce que le gouvernement veut surtout atteindre, et punir, ajoute M. Casimir Périer, c'est l'excitation au crime. Nous ne voulons, d'ailleurs, entraver la liberté de la pensée et de la parole (Mouvements divers).

Il faut, continue M. Casimir Périer, punir l'initiation au crime, mais nous ne voulons atteindre que ceux qui se placent eux-mêmes en dehors de la société (Applaudissements). Il se formera entre tous les bons Français une ligue des honnêtes gens (Applaudissements). Jamais il n'a été plus nécessaire de sceller l'accord entre le gouvernement et le Parlement. Le gouvernement ne faillira pas à son devoir d'assurer l'ordre au dedans et le bon renom de la France au dehors.

Le gouvernement demande l'urgence sur tous les projets et la discussion immédiate sur le projet relatif à la modification de la loi sur la presse (Vifs applaudissements à droite et au centre).

M. Goblet et quelques autres socialistes protestent contre l'urgence.

M. Dubost, ministre de la justice. — Je suppose que personne ici ne se solidarise avec les anarchistes ?

— Personne, personne ! crient les députés socialistes.

— Croit-on, dès lors, qu'il n'y ait rien à faire ? poursuit le garde des sceaux ; il faut agir rapidement au contraire et en dédaignant toutes les subtilités juridiques où on voudrait nous égarer.

L'ensemble du projet du gouvernement sur la presse est adopté par 413 voix contre 63.

SENAT

Séance du 11 décembre 1893

M. Challemel-Lacour, président, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le Sénat et son président ne pouvaient rester silencieux en présence de l'attentat odieux qui a été commis samedi dernier à la Chambre des députés. Non pas que j'aie la pensée, en ces quelques mots, de donner cours au sentiment d'indignation que nous éprouvons tous ; les expressions les plus fortes resteront toujours en dessous de l'horreur dont la France est saisie ; mais je crois devoir, en votre nom, déclarer que le gouvernement peut avoir une entière confiance dans le Sénat comme le Sénat a confiance dans l'énergie, le courage, la promptitude et la résolution du gouvernement.

Il ne s'agit pas seulement de rendre impossibles ou plus difficiles ces odieux crimes et d'en assurer la répression, il s'agit surtout d'extirper une secte abominable en guerre ouverte avec la société, en guerre avec toute notion morale et qui proclamé elle-même son but qui est de détruire, et qui s'est placée elle-même en dehors des lois.

Le monde se trouve pour la première fois en présence d'un fanatisme jusqu'ici inconnu ou plutôt d'une lèpre morale dont l'histoire n'offre pas d'exemple. Il est temps, il n'est que temps que cette horrible contagion soit arrêtée. Le gouvernement peut avoir une entière confiance, il est sûr de rencontrer l'appui de l'opinion publique, celle de tous les républicains, celle de tous les partis, il peut compter sur le concours des pouvoirs publics, sur le concours du Sénat. Il faut que la France reconquière la sécurité.

Elle la reconquerra par son courage, joint au courage du gouvernement. Il faut qu'elle la reconquière elle-même ; il y va de la sûreté des citoyens et de l'Etat, il y va de l'avenir de la République, de la liberté, il y va de l'honneur.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Commission de réforme

La commission de réforme s'est réunie aujourd'hui à Cahors sous la présidence de M. le général Combarieu.

Chemin de fer de Carsac à Gourdon

Il y a déjà quelques temps, le bruit avait couru dans notre contrée que, à la demande de M. le député de l'arrondissement de Sarlat, la ligne de Carsac à Gourdon serait déviée et passerait par Nabirat au lieu de venir aboutir à Gourdon.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer nos concitoyens en publiant la lettre ci-dessous adressée à M. Lachèze, député de l'arrondissement de Gourdon, par M. le ministre des travaux publics :

Paris, 2 décembre, 1893.

Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu m'entretenir de l'étude prescrite par mon administration d'un chemin de fer partant de la station de Grolejac (ligne de Saint-Denis au Buisson) pour aboutir à celle de Castelfrac (ligne de Cahors à Monsempron-Libos) et vous m'avez exprimé la crainte que cette étude ne soit une cause de retard pour l'exécution de l'embranchement de Grolejac à Gourdon.

Il s'agit, monsieur le député et cher collègue, non pas d'une étude sur le terrain, mais d'une étude sommaire n'ayant pour le moment d'autre but que de renseigner l'administration au sujet d'une ligne nouvelle essentiellement différente, comme longueur de parcours et comme tracé, de l'embranchement mentionné dans la convention approuvée par la loi du 20 novembre 1883, ligne qui ne pourrait être entreprise qu'autant qu'elle aurait été l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une concession spéciale.

Il n'est donc nullement question d'abandonner l'embranchement de Grolejac à Gourdon, déclaré d'utilité publique à la date du 31 décembre 1875 et je compte prochainement être à mesure de

statuer sur le projet que j'ai reçu de MM. les ingénieurs et qui vient d'être examiné par le conseil général des ponts et chaussées.

Agréez, etc.

Le ministre des travaux publics

Pour le ministre et par autorisation :

Le conseiller d'Etat,

directeur des chemins de fer,

Signé : METZGER

Nous ajouterons que 200,000 fr., imputables sur le budget de 1894, ayant été votés par le Parlement pour ligne de Gourdon à Carsac, il est probable que les premiers travaux pourront être commencés au printemps prochain, puisque M. le ministre des travaux publics annonce la fin des études de cette ligne par la lettre que nous publions ci-dessus.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture vient de rejeter la protestation des sieurs Lafage, Salis et Lafargue contre l'élection du maire et de l'adjoint de Saint-Laurent.

Expositions et concours

M. Chastrusse, grainetier à Gourdon, vient d'obtenir les récompenses suivantes :

Exposition agricole et industrielle de Royan (collection de légumes). — Une croix dorée et émaillée (la plus haute récompense accordée par le jury), et une médaille d'or, grand module.

Exposition agricole et industrielle de Nérac. — Médaille d'argent, grand module.

Lalbenque

Des malfaiteurs se sont introduits dans la maison du sieur Pons, situé à Boumel, près de Lalbenque et se sont emparés d'une importante somme d'argent de quelques valeurs et d'une certaine quantité de linge.

Crégois

Trois personnes de Crégois, les sieurs Louis Delmas, Pierre Casimir et Jean Desplats revenaient en voiture de la foire de Limogne. Arrivés au bac de Crégois, un gros bloc de pierre qui se trouvait sur la route fit chavirer le véhicule ; les trois voyageurs furent projetés sur le talus et se firent de nombreuses contusions, qui n'auront pas, du moins on l'espère, de suites fâcheuses.

Gourdon

Le tribunal civil de Gourdon a ordonné l'enquête à l'effet de constater l'absence du nommé Pierre Lafon, docteur en médecine, né à Gourdon le 14 avril 1806. Fils de Jean et Jeanne-Marie Alayrac. Marié à Cécile Alayrac, aujourd'hui décédée. Domicilié en dernier lieu à Gramat où il a passé quelques jours en 1879, après son retour d'Amérique. Disparu depuis cette époque.

Lentillac

Par décret en date du 25 novembre 1893, M. Casaubon, Léopold, a été nommé notaire de Lentillac près Figeac, en remplacement de M. Cavèle démissionnaire.

Cazals

Bompard, l'une des victimes de l'accident survenu au chantier de l'église de Cazals, est mort des suites de ses blessures.

Le docteur Calmeilles, maire de Cazals, a tout espoir de sauver Gary, le second blessé.

Saint-Géry

La section de Bouziès-Bas (commune de Saint-Géry) a été réunie à la commune de Bouziès-Haut pour le service scolaire, par décision du conseil départemental en date du 7 décembre.

Montcuq

Le maire de la commune de Montcuq a l'honneur de prévenir le public que la foire du 31 décembre, qui aurait dû être renvoyée au lundi 1^{er} janvier, se tiendra, à cause des fêtes du premier jour de l'an, le samedi 30 décembre courant.

Saint-Céré

Il sera procédé, le dimanche 24 décembre 1893, à la mairie, à deux heures du soir, sur la mise à prix de 2,800 fr., à l'adjudication des droits d'octroi, portant sur la viande de boucherie et les porcs égorgés, tant par les particuliers que par les bouchers et charcutiers.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 12 décembre 1893

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 3 actes et 4 tableaux

M^{me} D. - GUYOT jouera le rôle de Clairette

Au 2^e acte, « la Cour de la caserne de Montargis », décor nouveau complet.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une troupe parisienne, sous la direction de M. Félix, donnera, sur notre scène, le vendredi 22 décembre, une seule représentation de **Corignan contre Corignan**, pièce en 3 actes de MM. Georges Rolle et Jean Gascogne.

Le spectacle commencera par **Azor**, pièce nouvelle en un acte de M. Jean Gascogne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Rachout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

TOUS CUISINIERS
les bons vous diront que le MEILLEUR TAPIOCA EST LE

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCITÉ PARFAITE

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 20	5 7	midi 32	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	départ. 6 50	6 46	5 14	1 10	8 3
	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 8	8 11
CAZOULÈS.....	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 18
	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
Lamothe-Fénelon.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Nozac.....	8 15	—	—	2 35	8 34
GOURDON.....	8 25	—	—	2 45	8 44
Saint-Clair.....	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Dégagnac.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Thédirac-Peyrilles.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Espère.....	9 23	—	—	3 45	9 43
CAHORS.....	9 32	—	—	3 54	9 52
	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
Sept-Ponts.....	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	11 7 42
Cieurac.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Lalbenque.....	10 22	—	—	4 47	8 8
Caussade.....	10 29	—	—	4 56	8 45
MONTAUBAN.....	11 2	9 31	7 54	5 31	9 28
	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 11	—
TOULOUSE.....	départ. 11h.49 midi 2	10 23	8 26	6 25	—
	arrivée. midi 39 1h 32	11 10s.	9 14	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	5 ^h 50	—	9 ^h 25	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40	7 15
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	midi 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 »	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 42	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 47	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 6	7 57	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 9	8 4	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 53	9 12	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 21	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 40
Mercuès. — D.	6 54	1 47	6 54
Arrêt Douelle	6 58	»	6 58
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 14	1 22	7 14
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 24
Arr. Prayssac	7 27	»	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 36
Duravel.....	7 43	1 54	7 43
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 »	2 13	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 3
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11	4 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 21

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 50s.	11 4	7 38
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 53	3 57	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzach.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 34	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 30	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 29	5 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Monbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadoleine.....	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 10	5 23
Lamadoleine.	7 50	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Monbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 23
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	13 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'Immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ON DEMANDE

des AGENTS GÉNÉRAUX pour tenir des portefeuilles d'arrondissements vacants. 175 fr. par mois et remises sur affaires. Des AGENTS CANTONNAUX sont également demandés. Ecrire avec références sérieuses au Directeur Général de la Caisse d'Épargne des Retraites, 16, place Vendôme, Paris.

CAPSULES DE

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme. DÉPÔT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS